

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE BALLAIGUES  
DU 12 MARS 2018**

L'appel nominal indique la présence de 30 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons en bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2018
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Préavis municipal relatif à un projet d'améliorations structurelles de nos alpages des Cernys et de la Poyette
5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif au plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal « Bel Coster », à l'octroi de droits distincts et permanents de superficie en faveur de la future société d'exploitation des éoliennes, ainsi qu'à la prise en considération de pétitions en lien avec le projet éolien « Bel Coster »
6. Propositions individuelles et divers

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2018**

**Mme Sonia Guédât** rectifie son intervention à la page 4. La pièce de théâtre aura lieu le 23 mars à Vallorbe et non le 24 mars.

Le procès-verbal est accepté avec cette modification ainsi que deux abstentions.

## **2. Communications de la Municipalité**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** donne quelques informations.

Premièrement, il excuse le Municipal Jean-François Faivre qui est absent ce soir.

Ensuite, il annonce que la séance du Conseil du 16 avril est reportée au lundi 23 avril en raison de la proximité des vacances scolaires.

Il informe le Conseil que plusieurs constructions sont en cours de travaux. Notamment, l'immeuble dans le contour de Fontannasson, qui comportera 8 appartements en PPE. Plus loin,

à l'est de la maison de retraite, les travaux de l'immeuble qui comptera 13 appartements (PPE et location) vont reprendre prochainement. Et pour finir, du côté ouest de la maison de retraite, les travaux d'un immeuble de 28 appartements vont bientôt débuter. Donc au total, une cinquantaine d'appartements seront construits d'ici la fin de l'année à Ballaigues.

Finalement, il donne lecture de deux courriers reçus cette semaine de la Direction Générale de l'Environnement. Le premier est adressé à l'Office Fédéral de l'Environnement, Division Forêts, copie à la Municipalité. En résumé, la DGE estime que ce projet ne va pas créer de sérieux dangers pour l'environnement et donne un préavis favorable au projet. Il respecte les exigences liées à la protection de la nature ou du paysage.

Le deuxième courrier parle de l'avancement de l'application de la convention Espoo. Celle-ci n'était pas du ressort des communes mais uniquement de l'Etat de Vaud et de l'Etat Français. La convention prévoit que les projets de parcs éoliens ayant une influence sur le pays voisin soient notifiés aux autorités françaises, ce qui a été fait le 12 février 2016. Les autorités françaises ont répondu le 15 avril 2016 en annonçant la tenue d'une enquête publique consultative. Son résultat a été transmis au chef de département de la DGE, en demandant d'y répondre dans le cadre d'échanges, au sein d'un groupe de travail, et d'identifier les mesures propres à réduire les impacts sur l'environnement. Ce groupe de travail s'est réuni afin d'aborder chaque thème pour vérifier que le droit de l'environnement suisse soit appliqué de manière équivalente en France et en Suisse et de répondre à certaines demandes. Toutes les normes sont respectées. Finalement, les conséquences pratiques de cette démarche interviendront à l'étape de la procédure de la demande du permis de construire.

**M. le Municipal Christian Nyffenegger** annonce que la Commune a reçu un certificat environnemental. Pet Recycling Schweiz a récolté plus de 3'439 kg de bouteilles en pet en 2017. Ces 124'850 bouteilles ont été recyclées, puis transformées en pet recyclé de qualité. Cela a permis des économies en faveur de l'environnement. Il félicite les citoyens de Ballaigues et les encourage à continuer ainsi.

### **3. Communications des représentants aux associations intercommunales**

Néant.

### **4. Préavis municipal relatif à un projet d'améliorations structurelles de nos alpages des Cernys et de la Poyette**

**M. le Municipal Christian Nyffenegger** donne lecture du préavis.

#### **Introduction**

Les alpages des Cernys et plus particulièrement de la Poyette souffrent d'un manque d'eau avéré. En 2009, une visite sur le terrain a eu lieu avec les représentants de la Commune de Ballaigues, propriétaire des deux alpages, et les exploitants. Le bureau Montanum a alors été mandaté pour la réalisation d'un projet d'améliorations structurelles pour l'approvisionnement en eau.

En 2010, un premier projet a été présenté aux améliorations foncières. Une partie des données ont pu être reprises d'un mandat pour l'Interprofession du Gruyère, notamment en ce qui concerne la végétation et les potentialités fourragères. Le projet a été transmis aux autorités subventionnantes, sans qu'une suite n'ait été donnée au dossier. Une mise à jour a alors été réalisée en 2016. Elle a permis, après une nouvelle visite des lieux avec les exploitants, de tenir compte des dernières évolutions dans l'exploitation et du projet d'améliorations structurelles en cours sur l'alpage voisin de La Sagne, propriété de la commune de Rances.

Le 20 octobre 2016, une expertise fédérale s'est déroulée sur les alpages des Cernys et de la Poyette en vue des travaux à venir.

Une étude hydrogéologique a été menée entre 2008 et 2010 sur les communes de Baulmes, Rances, Lignerolle, l'Abergement et Ballaigues, afin de déterminer les ressources en eau disponibles pour les chalets d'alpages.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil Communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux afin d'assurer un approvisionnement fiable et constant en eau aux deux alpages des Cernys et de la Poyette et à améliorer les points d'eau
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 146'509.-
- de financer ce montant de la manière suivante :
  - a. CHF 73'250.- par une subvention estimée du Canton
  - b. CHF 73'259.- par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché
- d'amortir l'investissement net (HT) de CHF 68'020.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 2'270.- par année, la première fois au budget 2019, par le compte d'amortissement 810.331.18

Les membres suivants sont nommés pour rapporter sur ce préavis lors de la prochaine séance : Mmes et MM. Sylvia Erbeau, Dario Salvi, Laurent Guillaume, Cécilia Wyden, Olivier Scherler. Suppléants : Mme Sonia Guédât et M. Philippe Turin.

## **5. Rapport de la commission qui a examiné le préavis municipal relatif au plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal « Bel Coster », à l'octroi de droits distincts et permanents de superficie en faveur de la future société d'exploitation des éoliennes, ainsi qu'à la prise en considération de pétitions en lien avec le projet éolien « Bel Coster »**

**M. Raymond Durussel** donne lecture du rapport dont voici la conclusion :

La commission est consciente que ce projet peut susciter certaines réticences fondées, mais que pour réaliser le tournant énergétique souhaité, des solutions doivent être trouvées à court terme, dans tous les domaines de la production comme des économies d'énergie. De ce fait, la commission a décidé de proposer au Conseil communal de Ballaigues l'acceptation du projet tel que présenté. Par ce projet, notre Commune apportera sa contribution déterminée et positive.

En conclusion, la Commission propose donc au Conseil communal de Ballaigues :

1. d'adopter le projet de décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement selon l'art. 17 de l'OEIE établi en rapport avec le plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal « Bel Coster » soumis à l'enquête publique du 14 mars au 12 avril 2017 inclus
2. d'autoriser la Municipalité à créer et signer les droits distincts et permanents de superficie d'une surface de trois fois maximum 3'700 m<sup>2</sup> pour un total de maximum 11'100 m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans sur les parcelles n° 745 à Ballaigues et n° 3 à L'Abergement, appartenant à la Commune de Ballaigues, en faveur de la future société d'exploitation à créer
3. de rejeter la prise en considération et de classer les pétitions en lien avec le projet « Bel Coster »
4. de décharger la Commission de son mandat

**M. le Président Samuel Maillefer** ouvre la discussion.

**M. Pierre-Luc Maillefer** prend la parole afin d'apporter un complément d'information. Une fois le rapport terminé, un citoyen de la Commune de Jougne, qui s'opposait au projet, est entré en contact avec la Commission. Celle-ci lui a expliqué la procédure Espoo. La Commission a décidé de ne pas être une deuxième chambre d'enregistrement de pétitions ou d'oppositions.

**M. Gérard Leresche** demande à la Commission d'éclaircir le sujet des retombées financières (binôme : 2,5% du chiffre d'affaire). Il estime que le citoyen a le droit de savoir combien cela va lui rapporter.

**M. Pierre-Luc Maillefer** répond qu'il y a trois sources de rétribution pour la Commune. La première rétribution sûre est l'indemnité de CHF 13'000.- par DDP. Comme il y aura trois éoliennes, la Commune recevra un montant de CHF 39'000.-. Ensuite, il y a un intéressement représentant 2,5 % du chiffre d'affaire, indépendamment de sa comptabilité. Ceci représente, avec une estimation de 80 millions de kWh produits par année, environ CHF 45'000.-. Ce montant peut évidemment évoluer. Finalement, il y a l'impôt sur le bénéfice et le capital que la société va réaliser. Les bénéfices de cette société seront imposés au prorata des éoliennes installées sur les trois communes. Et pour finir, si la Commune devient actionnaire du capital, elle touchera un dividende de cette société. Celui-ci sera lié au bénéfice réalisé.

**M. Dario Salvi** revient sur le poids des éoliennes. Il demande s'il s'agit bien de 8'000 tonnes par éolienne. Cela lui paraît incroyable !

**M. Pierre-Luc Maillefer** répond qu'en effet, il s'agit bien de 8'000 tonnes, c'est une masse importante. Il y a déjà 6'000 tonnes qui constituent la base en béton et celle-ci est enfouie dans le sol.

**M. Raymond Durussel** ajoute que c'est un chiffre maximum. Ce n'est pas une charge supplémentaire complète sur le terrain car ils commenceront à enlever le calcaire sur plusieurs mètres. Ils enlèveront environ 4'000 tonnes de rocher.

**Mme Cécilia Wyden** demande ce qui va se passer comme Alpiq « fait faillite ».

**M. Pierre-Luc Maillefer** répond qu'Alpiq désire se détacher du domaine des installations techniques et électriques. En effet, cette entreprise est dans une situation difficile mais n'est pas en faillite. Une fois séparée de ce domaine, elle pourra se recentrer sur son métier, qui est celui de la production d'énergie (acheteur et revendeur d'énergie). La concurrence internationale fait que les prix de l'électricité sont très bas, notamment avec le nucléaire. Ceci ne peut pas durer si la Confédération veut maintenir une entreprise importante pour l'approvisionnement énergétique en Suisse. Elle devra régler des conditions-cadres de son commerce et celles-ci passent par la loi sur l'énergie. Alpiq, comme beaucoup d'autres entreprises, bénéficie de cette RPC (rétribution à prix coûtant).

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** précise qu'il est question d'attribuer un terrain et non pas d'accorder un permis de construire. Aujourd'hui, un promoteur demande d'en faire une zone industrielle pour éoliennes. Il prend pour exemple des cas similaires concernant les entreprises Bourgeois Vins et Dentsply. Dans ces deux cas, des nouveaux PPA ont été adoptés sans discuter des santés financières de ces sociétés. Alpiq, qui est le promoteur pour le moment, lance un projet mais celui-ci sera peut-être repris par une autre entreprise pour la construction.

**M. Philippe Turin** demande comment il est possible d'espérer des dividendes si le courant n'est pas rentable et sera subventionné par la Confédération.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** répond qu'il ne faut pas tout mélanger. La Confédération fixe un montant (x centimes par kWh produit) à la signature du contrat avec l'exploitant. Il ne s'agit pas de la compensation entre le prix réel et le prix coûtant et elle ne demande pas de rendre des comptes.

**M. Gérard Leresche** fait part de son point de vue. S'il n'y avait pas la RPC, ces projets ne seraient pas rentables. Le Conseil n'a aucun impact sur cette RPC.

**M. Pierre-Luc Maillefer** répond que pour chaque type d'énergie, des accords sont passés. Il en profite pour parler des trois besoins. Premièrement, nous devons sortir du nucléaire car il y a eu deux catastrophes importantes et cela ne peut pas se reproduire. Le deuxième point est de s'affranchir de l'énergie étrangère. Les suisses ont été favorables au soutien de cette politique énergétique soutenant l'hydraulique, le photovoltaïque et les éoliennes.

**Mme Sylvia Erbeau** remercie la Commission pour son excellent travail. Elle soutient les conclusions car elle pense à demain et à nos enfants. Cette situation est urgente et selon elle, nous avons la chance d'être les acteurs du tournant énergétique. Elle comprend bien les arguments de paysage mais pour les générations futures, ces éoliennes feront partie de leur quotidien.

**M. le Président Samuel Maillefer** passe au vote par bulletin secret (demande du conseil). Les quatre conclusions doivent être acceptées séparément.

### Résultats

Conclusion n° 1 : 22 oui et 8 non

Conclusion n° 2 : 22 oui et 8 non

Conclusion n° 3 : 23 oui et 7 non

Conclusion n° 4 : 28 oui et 2 non

**Les conclusions sont donc adoptées.**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** remercie la Commission pour son travail remarquable. Il a rarement vu des membres travailler de manière aussi sérieuse et systématique. Ensuite, il remercie aussi le Conseil d'avoir accepté ce préavis. Il annonce les résultats des deux autres Communes :

Lignerolle : 20 oui et 2 non

L'Abergement : 22 oui, 2 non et 1 abstention

## 6. Propositions individuelles et divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h50.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 23 avril 2018** à 20h15, au CeVi.

**Étaient absents et excusés** : Mme et MM. Christine Jaccard, Nathanaël Bourgeois, Jean-Jacques Bourgeois, David Leresche et Frédéric Guillaume.

Ballaignes, le 14 mars 2018.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler